

La Maison de la Profession Comptable

Enfin, nous y sommes !

Après des années de tâtonnements fébriles, la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris et l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France vont enfin se retrouver sous le même toit.

Ce rapprochement géographique s'accompagnera de la coopération des institutions sur le principe d'un « **guichet unique** » permettant une relation simplifiée avec l'ensemble des services.

Ce changement répond aux attentes de nos consœurs et confrères d'un service de proximité dans la mesure où chacun se voit confronté, tout au long de sa vie professionnelle, à des interrogations sur son inscription, son changement de statut, des problèmes d'indisponibilité, de retraite,...

Il répond également à un besoin de repenser les services des instances, dans un souci à la fois d'économie financière et d'efficacité.

Nos constats et nos objectifs sont doubles

- ▶ un double constat : l'insatisfaction, plus ou moins relative, des professionnels franciliens, utilisateurs des différents services des deux instances (obligés de passer d'un point d'entrée à un autre) et les possibilités offertes par le rapprochement et les systèmes d'information (pour conjuguer les modalités d'informations et de gestion) ;
- ▶ un double objectif : la personnalisation de la relation et les synergies des différents services.

Cette notion de « **guichet unique** » ne se veut pas une transformation des services offerts mais doit répondre à la possibilité d'améliorer leur administration. L'ambition est de diminuer les coûts de gestion pour les Instances, afin que chaque consœur et confrère en soient les principaux bénéficiaires.

Il nous reste donc à imaginer un nouveau mode de fonctionnement permettant de résoudre la complexité grandissante non seulement des situations individuelles (demande de personnalisation et d'adaptation) mais aussi des mécanismes de gestion des services.

Ce changement répond aux attentes de nos consœurs et confrères d'un service de proximité

Sur cette base, cette évolution va autoriser

- ▶ la fourniture de services intégrés et orientés « clients »
- ▶ l'accroissement du niveau de confiance et de soutien
- ▶ une collaboration réelle et efficace des deux Instances
- ▶ la démonstration de l'efficacité par la transparence des coûts et des économies réalisées
- ▶ l'établissement d'une culture de l'excellence en responsabilisant tous les collaborateurs engagés dans ce mouvement.

Un des éléments les plus importants de cette future organisation est la nécessité de rapprocher les services d'une manière simple. Cela implique une large collaboration pour tirer profit du potentiel collectif de nos deux instances afin de créer une nouvelle valeur pour les experts-comptables et les commissaires aux comptes.

Dans la création de la Maison de la Profession Comptable, quatre messages peuvent être retenus

- ▶ une simplification de la relation de service en faveur de la Profession qui n'aura plus à jongler entre des guichets thématiques
- ▶ une unicité de service
- ▶ des gains de productivité
- ▶ une proximité accrue, l'intégration permettant d'éviter la complexité née de la diversité des interlocuteurs.

Cette Maison permettra une transformation conséquente sans pour autant bouleverser en profondeur le rôle de chaque institution. Elle ne se présente pas comme une fusion.

C'est un service remodelé pour vous, chers consœurs et confrères, basé sur la recherche systématique de synergies.



Françoise Berthon,
*Présidente de la commission
Relations publiques et Communication*